

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 047 042		2 047 042	1 885 977		161 065	8.54
Chiffre d'affaires NET	2 047 042		2 047 042	1 885 977		161 065	8.54
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 528	25 144		-9 616	-38.24
Autres produits			5	2		3	163.10
Total des Produits d'exploitation (I)			2 062 574	1 911 123		151 451	7.92
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			244 020	191 927		52 092	27.14
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-285	634		-919	-144.90
Autres achats et charges externes *			1 067 116	954 151		112 965	11.84
Impôts, taxes et versements assimilés			21 649	19 165		2 484	12.96
Salaires et traitements			406 511	422 551		-16 040	-3.80
Charges sociales			236 993	252 199		-15 206	-6.03
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 822	11 878		2 943	24.78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			28 622	15 528		13 094	84.33
Autres charges			1	2		-1	-60.21
Total des Charges d'exploitation (II)			2 019 449	1 868 036		151 413	8.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			43 126	43 087		39	0.09
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 200

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	37	59	-21	-36.36
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	37	59	-21	-36.36
2. Résultat financier (V-VI)	-37	-59	21	36.36
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	43 088	43 028	60	0.14
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 200	-1 200	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	750	1 250	-500	-40.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	7 684		7 684	
Total VII	8 434	2 450	5 984	244.26
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 985	35	20 950	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		7 684	-7 684	-100.00
Total VIII	20 985	7 719	13 266	171.85
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-12 551	-5 269	-7 281	-138.18
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 912	6 859	-1 947	-28.39
Total des produits (I+III+V+VII)	2 071 009	1 913 573	157 436	8.23
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 045 383	1 882 673	162 710	8.64
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	25 626	30 900	-5 274	-17.07

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SGBTU
Société par actions simplifiée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 27 rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS
RCS B 832 781 736

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2022**

DEUXIEME DECISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 25 626 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	25 626 euros
------------------------	--------------

Report à nouveau :	633 588 euros
--------------------	---------------

Report à nouveau :

Au report à nouveau, soit	659 214 euros
---------------------------	---------------

Totaux	659 214 euros	659 214 euros
---------------	----------------------	----------------------

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 675 714 euros et celui du report à nouveau à 1 500 euros.

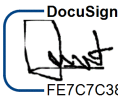
Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 DECEMBRE 2021	-		
31 DECEMBRE 2020	-		
31 DECEMBRE 2019	-		20 000 €

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

DocuSigned by:

FE7C7C38C9FE4DC...

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	950	950				
	Fonds commercial (1)	45 158		45 158	45 158		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	13 050	1 387	11 663	12 315	-653	-5.30
	Installations techniques, matériel et outillage	4 581	4 581		18	-18	-100.00
	Autres immobilisations corporelles	179 580	109 121	70 459	57 587	12 873	22.35
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	26 238		26 238	24 992	1 246	4.99
	Total II	269 557	116 039	153 518	140 070	13 448	9.60
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 813		2 813	2 528	285	11.26
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 204		4 204	5 318	-1 115	-20.96
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	784 022		784 022	447 639	336 383	75.15
	Autres créances	99 496		99 496	51 513	47 983	93.15
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	331 889		331 889	390 560	-58 671	-15.02
	Charges constatées d'avance (3)	30 207		30 207	26 773	3 434	12.83
	Total III	1 252 630		1 252 630	924 332	328 299	35.52
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 522 187	116 039	1 406 148	1 064 401	341 747	32.11

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

CLP

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000	15 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 500	1 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	633 588	602 689	30 900	5.13
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	25 626	30 900	-5 274	-17.07
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	675 714	650 089	25 626	3.94
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	28 622	23 212	5 410	23.30
	Total III	28 622	23 212	5 410	23.30
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	797	746	50	6.76
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 980	109 829	190 151	173.13
	Dettes fiscales et sociales	166 416	170 881	-4 465	-2.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 579	3 806	1 773	46.59
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	229 040	105 839	123 201	116.41
	Total IV	701 812	391 100	310 712	79.45
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 406 148	1 064 401	341 747	32.11

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

701 812 391 100

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	12
Informations générales complémentaires	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	15
Autres immobilisations incorporelles	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	15
Evaluation des matières et marchandises	15
Evaluations des produits et en cours	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Dépréciation des créances	16
Evaluation des valeurs mobilières de placement	16
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	17
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	17
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	17
Engagement en matière de pensions et retraites	18
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	18
Transferts de charges	18
Résultats financiers des cinq derniers exercices	19

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 108		
Installations générales agencements aménagements des constructions	13 050		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 581		
Installations générales agencements aménagements divers	44 411		
Matériel de transport	89 363		25 394
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 025		1 630
TOTAL	170 430		27 024
Prêts, autres immobilisations financières	24 992		1 246
TOTAL	24 992		1 246
TOTAL GENERAL	241 530		28 270

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			46 108	46 108
Installations générales agencements aménagements constr.			13 050	13 050
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 581	4 581
Installations générales agencements aménagements divers			44 411	44 411
Matériel de transport		243	114 514	114 514
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			20 655	20 655
TOTAL		243	197 211	197 211
Prêts, autres immobilisations financières			26 238	26 238
TOTAL			26 238	26 238
TOTAL GENERAL		243	269 557	269 557

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	950			950
Installations générales agencements aménagements constr.	735	653		1 387
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 563	18		4 581
Installations générales agencements aménagements divers	16 956	4 788	-0	21 745
Matériel de transport	66 750	6 911	243	73 418
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 506	2 452		13 958
TOTAL	100 510	14 821	242	115 089
TOTAL GENERAL	101 460	14 821	242	116 039

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	6 5 3				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 8				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 7 8 8				
Matériel de transport	6 9 1 1				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 4 5 2				
TOTAL	1 4 8 2 1				
TOTAL GENERAL	1 4 8 2 1				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	7 6 8 4		7 6 8 4		
Garanties données aux clients	1 5 5 2 8	2 8 6 2 2	1 5 5 2 8		2 8 6 2 2
TOTAL	2 3 2 1 2	2 8 6 2 2	2 3 2 1 2		2 8 6 2 2
TOTAL GENERAL	2 3 2 1 2	2 8 6 2 2	2 3 2 1 2		2 8 6 2 2
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		2 8 6 2 2	1 5 5 2 8 7 6 8 4		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 6 2 3 8	0	2 6 2 3 8
Autres créances clients	7 8 4 0 2 2	7 8 4 0 2 2	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 3 6 3	1 3 6 3	
Impôts sur les bénéfices	1 8 8 3	1 8 8 3	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 5 3 1 2	8 5 3 1 2	
Groupe et associés	1 0 0 0 0	1 0 0 0 0	
Débiteurs divers	9 3 7	9 3 7	
Charges constatées d'avance	3 0 2 0 7	3 0 2 0 7	
TOTAL	9 3 9 9 6 3	9 1 3 7 2 5	2 6 2 3 8

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 9 7	7 9 7		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 9 9 9 8 0	2 9 9 9 8 0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 8 3 2 8	5 8 3 2 8		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 8 6 1 5	9 8 6 1 5		
Autres impôts taxes et assimilés	9 4 7 2	9 4 7 2		
Autres dettes	5 5 7 9	5 5 7 9		
Produits constatés d'avance	2 2 9 0 4 0	2 2 9 0 4 0		
TOTAL	7 0 1 8 1 2	7 0 1 8 1 2		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	30.0000	500			500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	10 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 363
Total	1 363

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 9 7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 2 7 1 6
Dettes fiscales et sociales	8 9 1 3
Total	4 2 4 2 5

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 0 2 0 7
Total	3 0 2 0 7
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 2 9 0 4 0
Total	2 2 9 0 4 0

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Agents de maîtrise et techniciens	1
Ouvriers	1 0
Total	1 1

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	3 2 9 2 8
Total (1)	3 2 9 2 8

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société a souscrit à un fonds de réserve collectif.

Les garanties prévues par le contrat sont le versement d'une Indemnité de Fin de Carrière.

Au titre de l'exercice, un versement a été comptabilisé en charge.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cession FIAT Ducato ER577AQ	750	77520000
Total	750	
Charges exceptionnelles		
- Contrôle URSSAF	20 985	67180000
Total	20 985	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	15 000 500	15 000 500	15 000 500	15 000 500	15 000 500
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 892 178	2 453 860	1 733 761	1 885 977	2 047 042
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	246 560	78 136	10 002	59 971	50 769
Impôts sur les bénéfices	56 579	10 506	4 536	6 859	4 912
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	173 615	32 456	14 916	30 900	25 626
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	379.96	135.26	10.93	106.22	91.71
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	347.23	64.91	29.83	61.80	51.25
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10	11	10	10	11
Montant de la masse salariale de l'exercice	458 509	442 829	398 984	422 551	406 511
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	338 369	282 905	249 327	252 199	236 993



S.A.S. SGBTU

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 27 rue Godefroy Cavaignac
75 011 Paris**

R.C.S. Paris 408 754 711

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Associés, de la société SGBTU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée en remplacement du commissaire aux comptes titulaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SGBTU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes notamment assurés de la réalité de l'en-cours clients et de l'exhaustivité du chiffre d'affaires.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 31 mai 2023 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Blauzac, le 14 juin 2023
Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier Nîmes

Emmanuel AGNEAUX

